

Espace Jacquem'Arts

Nos conditions d'exposition

- . Nous prenons à notre charge la réalisation, l'impression et la diffusion des affiches de l'expo et des invitations au vernissage.
- . Nous assurons la communication (Mailing, presse locale, radio...).
- . Nous prenons en charge l'organisation et les frais du vernissage.
- . Nous assurons les permanences de la salle d'exposition en semaine : du lundi au vendredi de 15h à 18h et le mercredi et jeudi matin de 10h à 12h.
- . Les artistes qui le souhaitent peuvent assurer des permanences le samedi ou le dimanche.
- . Chaque exposition dure environ un mois.
- . Chaque artiste doit s'acquitter d'une adhésion à l'association ARCADE d'un montant de 18 euros.
- . L'association prend une commission de 12% sur les ventes.

Dimensions de la salle d'exposition

- 3 murs équipés de cimaises qui mesurent :
- 5,80m de long par 2,20 de haut
 - 5,60m de long par 2,20 de haut
 - 4,10m de long par 2,20 de haut

**Contactez-nous pour toute précision et/ou pour vous inscrire dans notre programmation artistique
(les délais sont parfois importants, il est conseillé de s'y prendre à l'avance)**

ARCADE

Adresse : 9 rue des Arcades - 74440 TANINGES

Tél : 04 50 89 46 21 / **Mail :** arcade6@wanadoo.fr / **Site web :** www.patrimoine-taninges.fr